

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection144](#) [Correspondance de Hugues-Iéna Darcy à François Guizot : 1859-1872](#)[Item](#)[Paris, le Vendredi 27 mai 1864, Hugues-Iéna Darcy à François Guizot](#)

Paris, le Vendredi 27 mai 1864, Hugues-Iéna Darcy à François Guizot

Auteurs : Darcy, Hugues-Iéna (1807-1880)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Amendement](#), [Assemblée nationale](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Politique \(France\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1865-05-14

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote30, 30 suite, AN : 163 MI 42 AP 144 Papiers Guizot Bobine Opérateur 23

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Darcy, Hugues-Iéna (1807-1880), Paris, le Vendredi 27 mai 1864, Hugues-Iéna Darcy à François Guizot, 1865-05-14

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/5998>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal-Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 12/12/2023 Dernière modification le 20/03/2024

30/

Dinan le matin

14 mai 1869

4 hommes se vîent d. japper
 inutuellement à votre porte et
 on m'a appris votre départ
 pour la campagne. J'attends
 votre retour d. une impatience
 de voyage dans le midi où
 mon excursion s'en prolonge
 au d. la d. ma permission :
 j'ajournerai ma causerie au
 jour où vos affaires vous
 ramèneront à Paris ; et j.
 vous serai de compagnie d.
 m'arriver d. vos projets d.
 retour. Il n'y a point à mon
 avis à Paris les esprits
 gouvernementaux un peu troublés
 par les amendements proposés

par la Commission du Corps
Législatif sur la loi du
Consent généraux. Elle suit
la conviction du service
par le Conseil : l'insertion des
nom du patron au projet.
Verbal : les pouvoirs beaucoup
plus étendus en la loi. Comme
1. d'annoncer la direction et la
destination du route depart.
- quant à la chemin vicinaux
2. grand communication et
la chemin commun : la
droit d. déterminer si la
2^e route sera confi. aux
ingénieurs ou aux agents voyers.
le droit aussi d. statuer
sur le système de alignement
de alignement tracé ; la
limitation du depart
obligatoires à deux ou trois
seulement seulement pour le
système de alignement tracé

abandonner
Consent. En
mesur
en 't
ou en 't
à un
Le
fais un
in pro
appor
primar
Imposi
condition
sary
pens
ou m
d'abo
Nam
ou flo
gu
ou de
m

abandonner à la Mort le 2. Mars
Consent.

La amende paraitre
médic : je ne veux pas
qu'il y ait un contrat de mariage
ou qu'il y ait une base de
à une détermination définitive.

Le Conseil d'Etat parait avoir
fait un accord pour que
la proposition de loi qui lui a été
apportée. Concernant l'instruction
primaire : on a rejeté la
proposition qui supprimait la
condition du bachelier. On
s'est dit que l'uniformité tenait
pour la maintenance du bachelier ;
et on a dit que l'on voulait
d'abord la suppression à
Paris et à d'autres lieux où
se trouvent. Il en résulte
qu'il y a une décision de fait
et de tenue dans les autres
ministères : cela ne fait pas

regrettable au point de vue
du gouvernement lorsqu'il s'agit
pour lui d'obtenir du corps
législatif le vote d'une loi
contraire à ses sympathies.

La Nation en pareil
paraître devrait être laborieuse:
à mener en particulier une
lourde par impossible que les
Catholiques et la gauche
protestante d'entendre
pour mettre hors l'étrange
réputation qu'on a donnée
depuis plusieurs années aux
critères locaux: mais on
s'attend sous la direction
à la maladministration, à la
composition anormale
d'action dissimulée on
abrupte par le caprice de la
préfecture. Quoique il en soit
on ne peut en convenir qu'il
y ait un certain état, mais
donc le corps législatif, et que la
réforme ne doit fonder pas

30 (6)
1/2